

Brève de l'IDD n° 6 (12.12.16)

L'emploi sous le gouvernement Michel I^{er}

Les médias ont abondamment fait écho ces derniers jours à deux informations concernant l'emploi en Belgique :

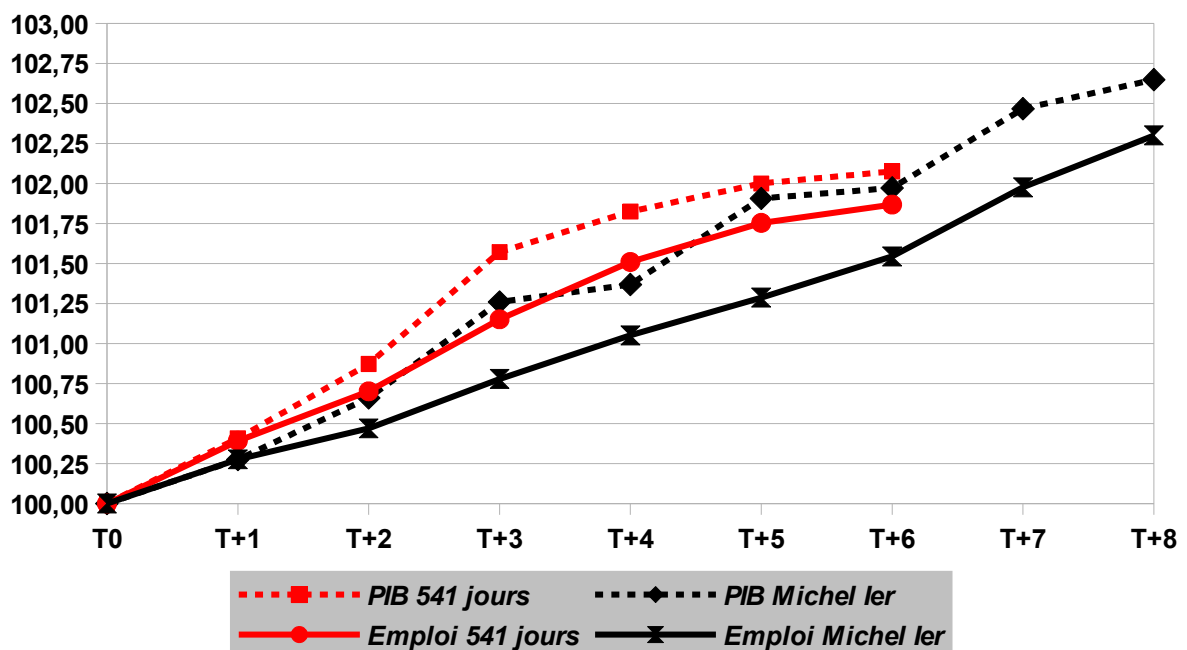
1. L'annonce – sur base des données de l'Institut des Comptes Nationaux – de la création de 104.900 emplois depuis la mise en place du Gouvernement Michel I^{er} (11 octobre 2014).
2. Les dernières prévisions de la Banque nationale estimant à 120.400 l'augmentation de l'emploi intérieur total entre 2016 et 2019.

Ces deux statistiques méritent d'être mises en perspective :

1. L'emploi a – proportionnellement – augmenté plus durant les 541 jours sans gouvernement en 2010-2011 (entre la démission du Gouvernement Leterme II et la mise en place du Gouvernement Di Rupo), soit + 13.900 créations nettes d'emplois en moyenne par trimestre contre + 13.100, pour un taux de croissance du PIB quasiment identique. Restons donc prudents avant d'en attribuer le mérite aux mesures prises par l'actuel gouvernement fédéral.

Évolutions de l'emploi et du PIB – en indices T0 = 100

Les 541 jours sans gouvernement et les 8 premiers trimestres de Michel I^{er}



2. Si les prévisions de la Banque nationale se confirment, l'emploi aura augmenté en moyenne

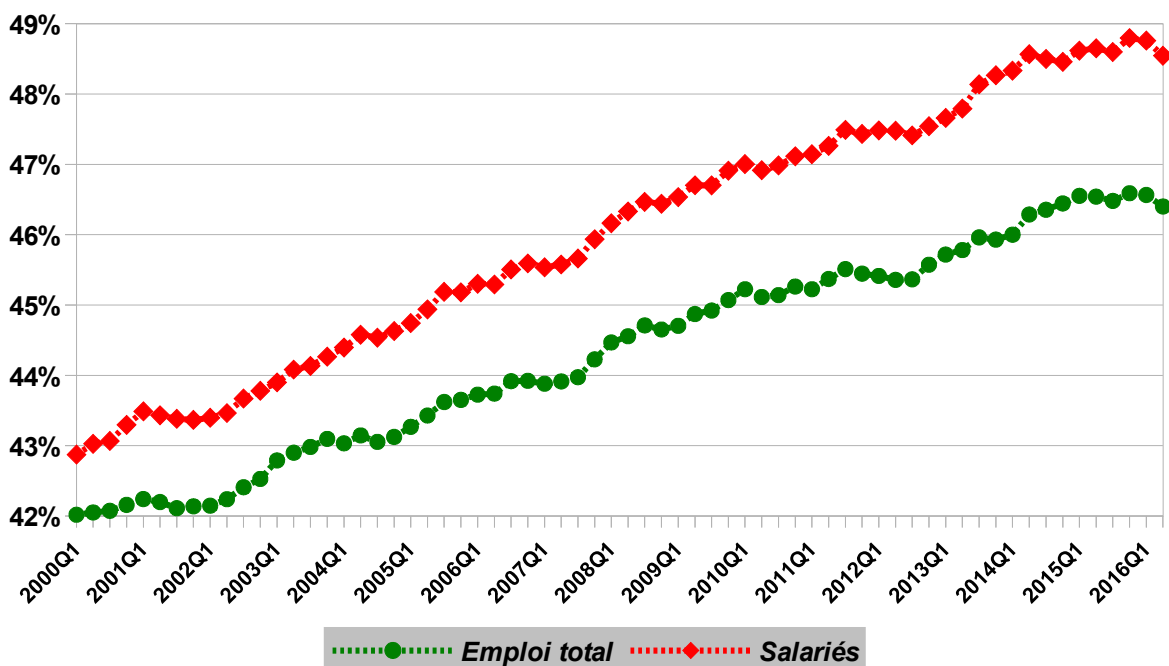
de 11.200 unités par trimestre entre le 3^{ème} trimestre 2014 et le second trimestre 2019, fin normale du gouvernement Michel I^{er}. Cette croissance est quelque peu supérieure aux 9.400 créations d'emplois nettes en moyenne par trimestre observées depuis 1995.

3. Si l'on fait la supposition (les comparaisons sont en fait plus complexes) que la différence – 1.800 emplois (différence entre 11.200 et 9.400) – est attribuable aux mesures spécifiques du gouvernement Michel I^{er}, cela donne une création additionnelle d'environ 35.000 emplois pour l'ensemble de la législature, contribution significative mais non exceptionnelle.
4. Enfin, les créations d'emplois nettes annoncées par la BNB ne tiennent pas compte de l'impact négatif sur l'activité et donc l'emploi qu'auront les mesures budgétaires à prendre si le gouvernement belge entend respecter son engagement d'un retour à l'équilibre en 2018. On peut supposer que, si tel devait être le cas, les créations nettes d'emplois tomberaient nettement en deçà de 10.000 emplois par trimestre d'ici la fin de la législature.

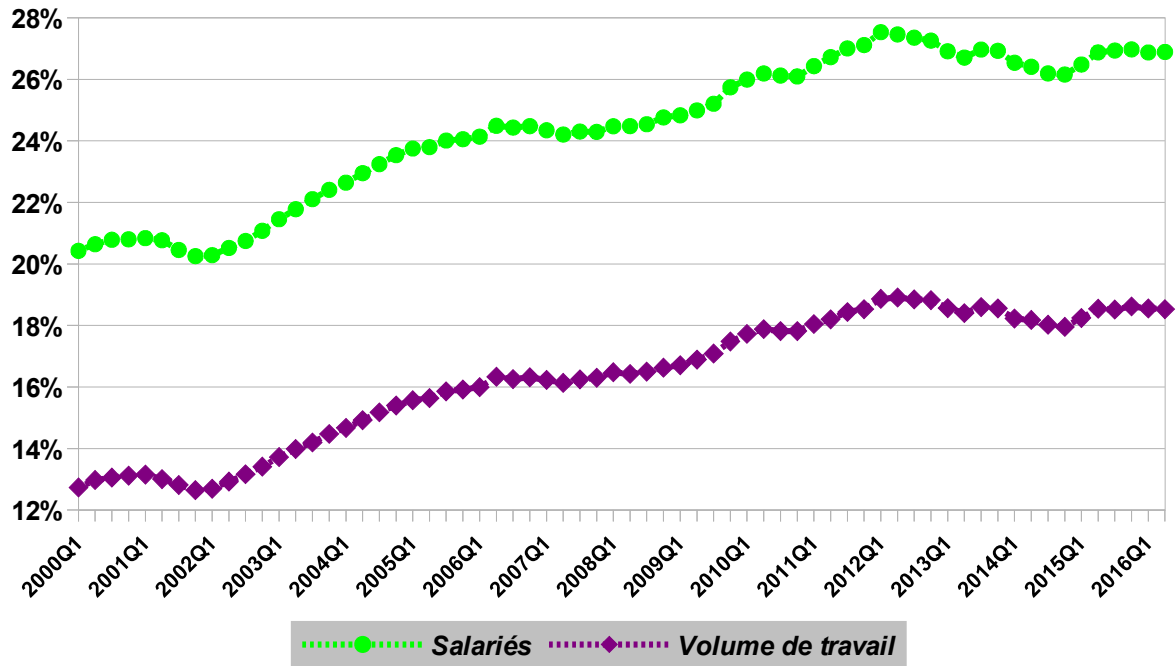
Un examen attentif des plus récentes évolutions sur le marché du travail (là où des informations statistiques sont disponibles) laisse apparaître quelques évolutions intéressantes, comme le montrent les graphiques ci-après (évolutions tendancielle mises en perspective par rapport à une période démarrant en 2000) :

1. Une stabilisation récente de la part de l'emploi féminin, aussi bien dans l'emploi total que dans l'emploi salarié. Simple "pause", comme à d'autres périodes, ou a-t-on atteint un "plafond", on verra dans les années à venir.
2. Une stabilisation (en tendance) de la part de l'emploi à temps partiel, qui démarre dès 2012.
3. En ce qui concerne l'emploi temporaire, on peut constater :
 - une très légère hausse au cours des deux dernières années au niveau de l'ensemble des salariés, en partie de nature conjoncturelle et en partie suite au changement de législation sur les contrats (favorisant le recours à des formules se substituant à la clause d'essai)
 - une tendance à la hausse pour les 15-29 ans, démarrant fin 2010 ;
 - un rapprochement des taux d'emploi temporaire féminin et masculin.

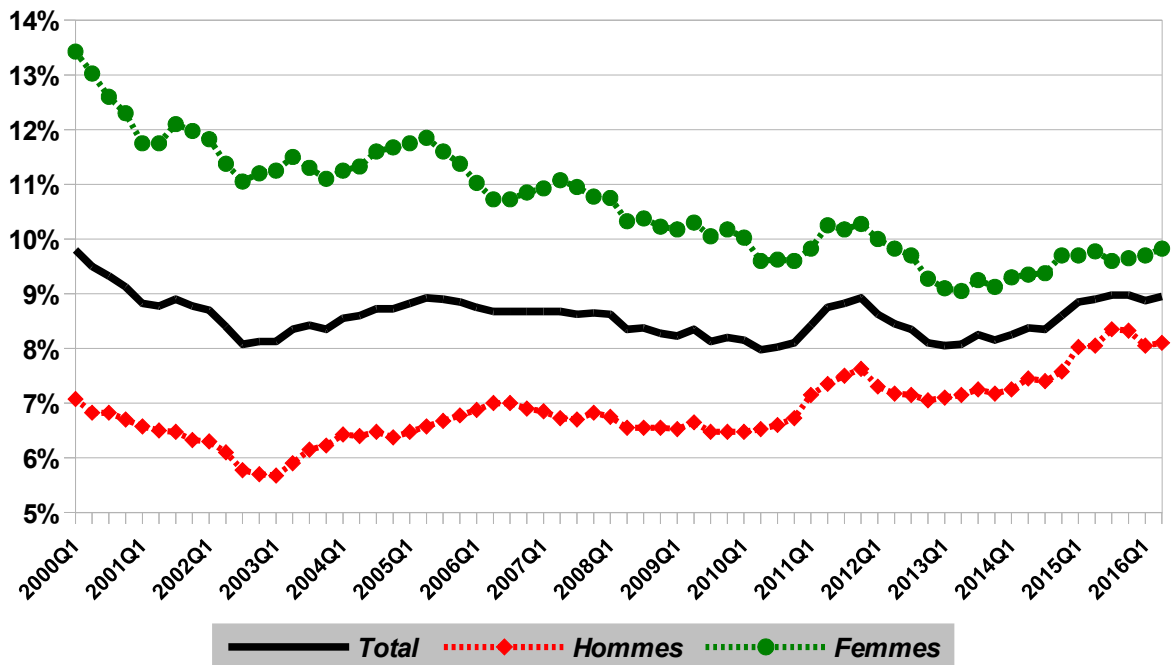
Part de l'emploi féminin – en %



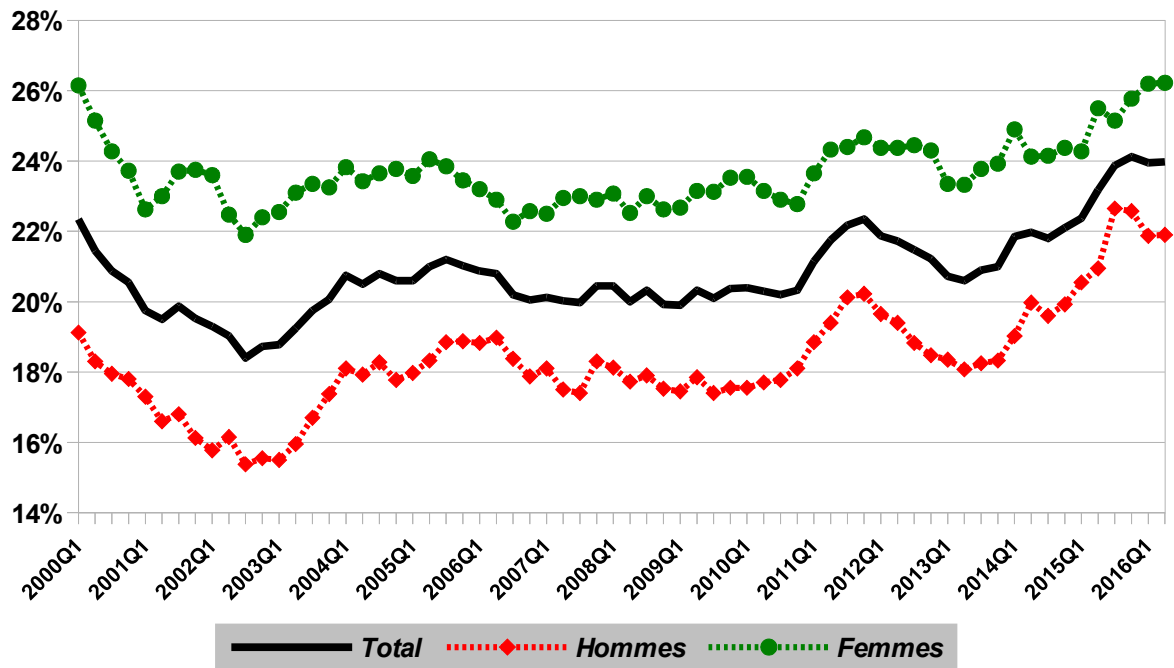
**Importance du travail à temps partiel
en pourcentage du total des salariés et du volume de travail**



Pourcentage d'emplois temporaires – Total de l'emploi salarié



Pourcentage d'emplois temporaires – Salariés de 15-29 ans



Source des données : BNB et EFT - Calculs et estimations : IDD